

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 28 Août 1793, l'an 2^e. de la République.

Le prix excessif du papier & celui de la main-d'œuvre, occasionné par le renchérissement des denrées, nous forcent à augmenter de 6 livres par an l'abonnement de ce Journal : ainsi, à commencer du premier septembre, le prix de la souscription sera de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1497, près les Jacobins. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 4 août.

L'AMBASSADEUR polonois en cette ville a reçu la semaine dernière l'ordre de requérir les bons offices de la cour de Vienne près celles de Pétersbourg & de Berlin, relativement à la diète actuelle. Il s'y présenta; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il apprit de notre ministre qu'il ne pouvoit rien dans cette affaire, la diète ayant, le 17, donné des pouvoirs illimités à la délégalion qui, le lendemain, avoit signé avec la Russie le traité en vertu duquel la république cède à l'impératrice les provinces occupées depuis trois mois par les Russes. L'ambassadeur n'en persista pas moins, & finit par donner sa démission, en déclarant que, dans les circonstances actuelles, il ne pouvoit plus servir le roi ni les états confédérés.

L'empereur a gratifié de 25 mille florins le comte de Chaisul-Gouffier, ci-devant ambassadeur de France à Constantinople; il a de plus nommé son fils colonel.

Nous apprenons à l'instant qu'hier matin, à dix heures, il est arrivé à Luxembourg un courier dépêché par l'archiduc Ferdinand, & qui a passé à Milan le 28 juillet : ce courier a apporté à sa majesté l'importante nouvelle que le célèbre ambassadeur françois, Sémonville, a été arrêté, avec seize personnes de sa suite, dans le Milanais, & conduit à la capitale. On trouva dans ses coffres 3 millions de livres en espèces, & une grande quantité de bijoux, parmi lesquels sont des perles magnifiques : il avoit en outre une somme considérable en lettres-de-change. Il est certain que quand même il auroit échappé à cette arrestation sur territoire autrichien, il eût été pris sur celui de Venise; car on sait par différentes lettres de Mantoue & autres, que tous les commandans des villes de l'état de Venise avoient ordre de s'emparer de sa personne & de sa suite. Les lettres & autres papiers trouvés sur lui, répandroient probablement un grand jour sur les projets du pouvoir exécutif provisoire de la république naissante.

Du 5 août. La grande duchesse de Florence est accouchée d'une princesse le 5 de ce mois.

Aussi-tôt après la capitulation de Mayence, l'électeur a expédié ici un courier pour apporter à l'empereur les remerciemens des secours qu'il lui a accordés.

Le baron de Roll, envoyé de Monsieur, a, dit-on, remis à notre ministère un écrit dans lequel celui-ci demande, en qualité de régent de France, d'être introduit dans Valenciennes aussitôt sa prise, afin, ajoute-t-il, qu'il soit donné aux conquêtes un forme légale, en les cédant à la seule autorité légitime en France; mais l'express a été éconduit.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

De Thionville, le 20 août.

Si l'on en juge par le nombre de troupes autrichiennes & prussiennes qui ont défilé près d'Arlon pour se porter en Flandre, on aura la certitude que les puissances coalisées n'attaqueront point cette année le département de la Moselle. Il ne paroît pas d'ailleurs, d'après le rapport des déserteurs, qu'elles aient fait passer de l'artillerie de siège dans nos environs. Tout se bornera donc de leur part à chercher à nous donner quelques inquiétudes, afin de diviser nos forces. Les Prussiens qui cernoient Landau à une certaine distance, ont été repoussés, il y a quelques jours, par la brave garnison de cette ville. On ne croit pas qu'ils soient assez en force pour faire le blocus ni le siège de cette place, vu les détachemens considérables qu'ils ont envoyés du côté de Namur & Givet. La plus grande partie des armées de la Moselle & du Rhin se porte vers les départemens du Nord & au-dessus, du côté de la capitale. On va, dit-on, établir un camp à Soissons. Rien n'égale l'ardeur des troupes républicaines qui sont en marche. L'ennemi aura à combattre les dignes émules des héros de Mayence. On apprend en ce moment que les troupes de la république qui, le 18 de ce mois, avoient été attaquées par les Autrichiens, supérieurs en nombre, à Bliscastel, & avoient été obligés de se replier, ont repris ce poste important, après avoir reçu du renfort. Nous avons été attaqués le même jour à Hornbach, & nous avons repoussé l'ennemi qui a perdu beaucoup de monde.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

De Saint-Omer, le 23 août.

Hier soir nous avons appris que nos postes avancés entre Bergues & Cassel ont été forcés. Honskoot a été pris par les Anglois, & une colonne ennemie s'est avancée par Warmouth & Honskoot sur Bergues; on y fait venir également une partie de celle du camp de Givelde, près Dunkerque, pour fournir à Bergues une garnison suffisante en cas de siège à soutenir; l'inondation autour de cette place est complète, & on espère qu'elle pourra tenir assez long-tems. Beaucoup de fermiers de ces cantons sont venus hier ici avec leurs familles & leurs bestiaux. On prend toutes les précautions pour garder les points de passage essentiels; il est à désirer que l'on puisse disposer de nouvelles troupes pour garder le camp de Cassel, car cette position est très-avantageuse, & elle soutient les troupes qui sont sur la ligne de Bagnaul à Armentières.

Du 24. — Bergues est cerné; la communication par terre & par le canal est interrompue: on assure même qu'une autre colonne ennemie se présente devant Dunkerque par le côté de Givelde, cependant on n'en a pas de rapports certains; mais ce qui est sûr, c'est qu'il est arrivé hier matin à Cassel douze bataillons & deux régimens de cavalerie, & que l'on attend de nouvelles forces aujourd'hui qui viennent de Lille & d'Arras, on espère que ces troupes qui doivent être portées au nombre de 20,000 au moins, vont marcher pour faire lever le siège de Bergues. Les rapports des individus courans sont si disparates que l'on a de la peine à découvrir la vérité; mais l'arrivée des troupes à Cassel est certaine, il ne s'agit plus que de les bien diriger.

De Paris, le 28 août.

Le général Custine a été condamné à mort hier au soir à huit heures & un quart. La grande majorité du jury a été pour l'affirmative dans les trois questions posées par le président du tribunal.

On assure que le médecin Chessel, homme de confiance de Danton; Naudet & Dunant, acteurs du théâtre François, sont partis pour Lyon en qualité de commissaires conciliateurs. On dit encore que le siège de Lyon est levé, que Kellermann marche au-devant de l'armée des Piémontais qui, par Montmélian & le fort Barraux, vouloit pénétrer dans le département de l'Isère.

Latour-du-Pin, ancien ministre, a été arrêté dans sa maison d'Auteuil; il a été conduit à l'Abbaye comme prévenu d'émigration.

Un citoyen du département du Mont-Blanc a annoncé avant hier à la société des Jacobins que les Piémontais sont entrés à Chambéri. Un autre membre a dit que les Anglois ont fait débarquer sur les côtes de Toulon & de Marseille 15 cents hommes qui grossissent maintenant l'armée des Marseillois. Hébert a proposé, pour mesure de salut public, de faire une descente en Angleterre.

Le citoyen Dumont, premier juré du tribunal révolutionnaire, vient de répondre par une adresse à ses concitoyens aux reproches d'indulgence dirigés contre ce tribunal: il établit d'abord la différence énorme qu'il y a entre la conviction & les opinions: celles-ci peuvent être combattues, dit-il; mais la conviction, produite par différentes causes, dont l'effet n'est sensible qu'à l'ame qui l'éprouve, est au-dessus de toutes les atteintes.

« Avant que l'affaire de Custine fût commencée, continue-t-il, des législateurs, au lieu de se borner à en demander la prompte instruction, se sont permis de dire qu'il falloit hâter de faire tomber sa tête. Pendant cette instruction, l'on a entendu des colporteurs de journaux orier l'interrogatoire du scélérat Custine. Depuis, on a fait un crime au tribunal, « de vouloir décider sur des plans de campagne, au lieu de tirer du royalisme, du rolandisme de Custine, des inductions qui le meneroient à l'échafaud »; & parce que l'on craint sans doute que cette manière de juger ne soit pas adoptée, on accuse le tribunal de se montrer bien peu révolutionnaire....

« Des législateurs auroient-ils dû s'exposer à influencer l'opinion des jurés? Devoit-on permettre qu'avant la décision du procès, un accusé fût proscripé publiquement? S'il n'y a pas contre Custine un corps de délit matériel, comme il y en avoit un contre Miazinski, &c. peut-on reprocher au tribunal d'en faire la matière des débats? & s'il ne falloit juger ce général que d'après son royalisme, son rolandisme, &c. de simples opinions peuvent-elles être la matière d'un procès? — Le citoyen Dumont termine par cette réflexion:

« Ceux-là trompent le peuple, qui veulent préparer l'anéantissement d'un tribunal redoutable & nécessaire à l'établissement de la république, en dénaturant l'objet de sa formation, & en jetant de la défaveur sur les courageux citoyens qui le composent, sur des hommes inaccessibles à la séduction & à la crainte, & qui, en abandonnant le poste où la confiance nationale les a placés, emporteront avec eux la certitude consolante d'avoir bien mérité de la patrie. »

Le 5 septembre prochain, il y aura une éclipse de soleil; elle commencera à Paris à neuf heures 50 minutes du matin, & finira à une heure 2 minutes. Elle couvrira plus des trois quarts du disque solaire. C'est la plus belle des éclipses qui seront visibles en France d'ici à la fin du siècle.

Suite de l'interrogatoire de Custine.

On entend un autre témoin.

Nous Gateau dépose sur les faits relatés à la journée du 17 mai, observant que toute la journée les généraux Ferrière & Landremont ont été hors d'ordre, & qu'ils sont eux exposés, par cette trahison ou ineptie, à être considérés comme ennemis. Le plan de l'attaque a été jugé absurde.

L'accusé. Oui, il peut avoir été jugé absurde par ceux qui, ce jour-là, n'ont point fait leur devoir.

Le témoin. Custine, dans cette affaire, par la manière maladroite avec laquelle il donna les ordres pour charger les ennemis, compromit l'honneur des troupes de la république, qui n'ayant, dit-il, à faire qu'à six mille hommes, furent néanmoins mis en déroute, quoiqu'ils fussent cent mille.

La colonne qu'il commandoit ploya & se mit en désordre; mais bientôt après l'armée s'étant ralliée pour ainsi dire d'elle-même, les soldats demandèrent à retourner à la charge. Custine les voyant alors bien disposés, ordonna la retraite; ce qui donna lieu de penser que Custine, qui n'est plus alors général de l'armée du Rhin, avoit imaginé ce mouvement pour décourager les soldats & empêcher que son successeur ne pût tirer parti des mêmes troupes, pour aller de long-tems au secours de Mayence.

L'accusé. C'est encore une calomnie atroce inventée par mes ennemis. J'avois ce jour-là donné les ordres nécessaires pour que l'on attaquât d'une manière uniforme; mais je prouverai dans ma défense générale que je n'ai point été févécé, notamment par Ferrière.

Le témoin. Custine a trompé la convention nationale, en ne lui envoyant pas le nombre de morts. Il est même constant qu'il l'a toujours caché.

L'accusé. L'état-major est chargé d'en dresser l'état, & de me le faire passer; ceux qui me connoissent savent que mon caractère est la franchise & non la dissimulation. Je ne pouvois envoyer que l'état qui m'est en adresse.

Le témoin. Custine, par sa manière d'agir, a suivi les plans de Demouriez pour la désorganisation des armées de la république. A peine fut-il nommé commandant en chef de l'armée du Nord, qu'il demanda vingt mille hommes des armées du Rhin & de la Moselle, encore étoit-ce la

Assez des troupes
autres troupes
campagnes depuis
les bons citoyens
dit ne pouvoir
encore affoiblir
ville.

L'accusé. Si
Beaumelle, &
Huguenot autre
tant.

Pierre Callier
dépose que quel
autres témoign
pouvoit de faire,
tel cas les solda

L'accusé. J'ai
gauffreux & les

Le témoin. E
dit des journa
Républicain, o
efficiers nous a
venus exprès po
fimes entours

Nous continu
d'une partie des
factin Bouchot
& nous massacrer
tine, & ayant f
ées des étes tro
il donna l'ordre
tés, moi & moi
du peuple, ce q
la chandelle é
L'accusé. Il e
distribution des

faite tenu le
prijables. Le fa
arrête qu'ils vou
tion des journa
de n'en rien fin
tribes & ma con
la distribution o

Le témoin. J
que Murat & h
complète; comm
filers.

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

L'accusé. Je
la convention i
l'impression que
mons de Robesp
second comme t
ment d'esprit &
près de lui, &
pu m'empêcher
point décamer

deux des troupes qu'il vouloit avoir ; c'étoient les chasseurs à cheval & autres troupes légères, tous braves soldats, qui n'ont point cessé de faire campagne depuis le commencement de la guerre. Cette demande effraya les bons citoyens. On ne pouvoit concevoir comment un homme qui avoit dit ne pouvoir aller à Mayence, attendu l'insuffisance des troupes, vouloit encore affoiblir ces armées au moment qu'elles alloient marcher sur cette ville.

L'accusé. Si quelqu'un étoit de connivence avec Dumouriez, c'étoit Beurnonville, & non pas moi.

Plusieurs autres témoins l'ont entendus ; leurs dépositions sont peu importantes.

Pierre Cellier, commissaire du pouvoir exécutif près l'armée du Nord, dépose que quelques jours après l'arrivée de Custine à cette armée, les patriotes témoignèrent la plus vive inquiétude sur un règlement qu'il se proposoit de faire, & qu'elles augmentaient lorsqu'ils virent que, dans tel ou tel cas les soldats seroient fuillés.

L'accusé. J'ai fait le règlement dont parle le témoin contre les déorganisés & les fuyards, dont la quantité étoit effrayante.

Le témoin. Etant entre dans le camp pour distribuer à nos braves soldats des journaux patriotiques, tels que le *Journal de la Montagne*, le *Républicain*, ou *Journal des Hommes libres*, le *Per. Duchesne*, deux officiers nous arrêtèrent en nous disant que nous étions des déorganisés, venus exprès pour faire perdre au général la confiance des soldats : nous fûmes entourés en peu de tems d'un nombre infini de soldats & officiers. Nous continuons notre distribution aux soldats, nonobstant les déclamations d'une partie des officiers qui ne cessent de crier que nous étions de la faction Bouchotte, & les agens de Cobourg, & ce, en excitant les soldats à nous massacrer. Enfin, les deux officiers nous ayant conduits devant Custine, & ayant fait leur rapport, il nous dit avec un visage imposant : vous êtes des êtres trop méprisables pour que je m'occupe de vous ; & de faire il donna l'ordre aux deux officiers, Chena & Jari, qui nous avoient arrêtés, moi & mon secrétaire, de nous conduire pardevant les représentans du peuple, ce qui ayant été exécuté, l'un d'eux (Befroi) nous envoya à la citadelle de Cambrai, où nous avons resté deux jours.

L'accusé. Il est faux que ce soit moi qui ait donné les ordres d'arrêter la distribution des journaux dont parle le témoin. Il est également faux que j'aie tenu le propos qu'il m'impute ; je n'ai jamais dit : vous êtes trop méprisables. Le fait est que les représentans du peuple m'ayant fait part d'un arrêté qu'ils vouloient prendre pour empêcher l'introduction & la distribution des journaux qui répandoient des diatribes contre moi, je les priai de m'en rien faire, attendu que les soldats mettroient en parallèle les diatribes & ma conduite ; d'ailleurs les soldats voyoient d'un très-mauvais œil la distribution de ces journaux.

Le témoin. J'ai entendu dire dans les premiers jours de juin à Custine, que Murat & Robespierre étoient des agitateurs, & que Danton étoit leur complice ; comment, ajouta-t-il, on ne les prendra jamais dans leur propre filet.

L'accusé. Je conviens qu'à l'époque des derniers troubles de Paris, voyant la convention influencée par la multitude, attribuant cet état de choses à l'impression que produisoient sur le peuple les écrits de Marat & les opinions de Robespierre, j'ai regardé le premier comme un perturbateur & le second comme un exagéré : quant à Danton, à qui je connoissois infiniment d'esprit & de talents, n'ayant pas jugé Dumouriez lorsqu'il étoit auprès de lui, & ne l'ayant pas dénoncé lorsqu'il fut de retour, je n'avois pu m'empêcher de le regarder comme un de ses complices, intéressé à ne point déclamer contre lui.

(La suite à demain).

COMMUNE DE PARIS.

Du 26 août.

Champeaux, commissaire pour les subsistances, écrit de Couloumiers, en date du 25 août : « Citoyens mes collègues, je vous annonce avec grand plaisir que je fais charger aujourd'hui, pour arriver le 26 du courant, 200 sacs de farines du poids de 325 livres ; plusieurs moulins travaillent pour moi, & je compte vous en conduire la farine sous trois jours. Les habitans & fermiers de ces cantons sont disposés à exécuter la loi du 15 août, & tout concourt à faire croire que ça ira ».

La section de la Croix-Rouge a demandé que les boulangers fussent invités à faire du pain de cinq livres ; ce qui faciliteroit la distribution, en ce qu'on n'auroit rien à rendre sur un billet de 15 sous. Renvoyé au corps municipal.

Jacques Roux avoit été arrêté pour quelques déclamations contre les autorités constituées ; deux commissaires de la section

des Gravalliers sont venus le réclamer au nom de cette section, qui a déclaré que ce citoyen n'avoit jamais démerité d'elle. Le président du conseil a répondu que Jacques Roux étoit entre les mains des tribunaux, qui seuls pouvoient décider de son sort.

La section de l'Observatoire avoit proposé de faire mettre en état d'arrestation le maire, le procureur de la commune & ses substitués. Celle du Luxembourg a improuvé formellement cette mesure ; elle a déclaré que Pache n'avoit jamais perdu sa confiance ; elle a rendu pareillement hommage aux vertus civiques de Chaumet & de ses substitués. Le conseil a ordonné la mention civique de cette déclaration.

Extrait de l'ordre.

Des citoyens des campagnes voisines se permettent des injures contre les Parisiens qui ont fait des sacrifices & qui en font encore.... Mais nos freres des campagnes doivent se rappeler que nous avons tout fait pour eux, & qu'ils doivent, à leur tour, faire quelque chose pour nous. J'invoite mes freres d'armes qui sont aux barrières, à se servir des moyens que tout républicain doit employer pour entretenir la paix & l'union. (Signé) HANRIOT.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du général de brigade Oméara.

Dunkerque, le 22 août.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la sommation qui vient de m'être faite de la part du duc d'York, ainsi que de la réponse que je lui ai faite ».

Signé OMÉARA.

Au quartier-général de l'armée combinée devant Dunkerque, le 23 août.

MONSIEUR,

« Je vous prévins que l'armée que je commande est à vos portes. Votre ville, sans défense réelle, ne peut opposer aucune résistance aux armes victorieuses que je pourrais sur-le-champ employer contre elle, si je ne voulois éviter la ruine totale d'une ville florissante, & si l'humanité & la générosité ne me faisoient désirer d'épargner le sang humain. Je vous somme donc, Monsieur, de rendre la ville de Dunkerque à sa majesté britannique, avant que j'aie déployé contre elle les forces considérables qui sont à ma disposition, en vous prévenant cependant que j'écouterai les propositions que vous pourrez me faire, & qui ne porteroient pas atteinte à la considération & à l'honneur des armes britanniques, ainsi qu'aux intérêts de la Grande-Bretagne & de ses alliés. Je veux bien vous accorder un délai de 24 heures, pour délibérer sur la présente sommation ».

Signé FRÉDÉRIC, duc d'YORK, commandant l'armée combinée devant Dunkerque.

Copie de la réponse à la sommation.

Dunkerque, le 23 août.

GÉNÉRAL,

« Investi de la confiance de la république française, j'ai reçu votre sommation de rendre une ville importante. J'y répondrai en vous assurant que je saurai la défendre avec les braves républicains que j'ai l'honneur de commander ».

Signé OMÉARA, général de brigade.

(Présidence du citoyen Robespierre.)

Suite de la séance du lundi 26 août.

Le procureur-général-syndic du département de la Lozère écrit que trois contre-révolutionnaires, complices du fameux

Dufaillant, chef du ci-devant camp de Jalès, ont été arrêtés; l'un d'eux est un ci-devant prêtre nommé Altier, déjà décrété d'accusation.

Une dépêche du Mont-Blanc annonce que les Piémontais ont été repoussés fort avant dans les montagnes.

Les représentans-députés dans le département des Ardennes, écrivent que leurs réquisitions sont suivies du plus brillant succès: déjà 8000 citoyens se sont réunis à Avesnes, lieu du rassemblement, avec six pièces de canon, des caissons & des vivres: le seul district de Mézières a fourni 1750 hommes.

Séance du mardi 27 août.

La correspondance entre Paris & les départemens méridionaux se trouve souvent interceptée & retardée, à cause de la révolte de Lyon: cet inconvénient semble s'être aggravé depuis le 10 août. La convention mande deux membres du directoire des postes, pour lui donner des renseignemens à cet égard.

Des citoyens d'Avignon se plaignent de ce que les Marseillois, pendant leur séjour dans cette ville, ont persécuté les patriotes, pillé & dévasté les propriétés, renversé la statue de Michel le Pelletier, & coupé l'arbre de la liberté. — Les citoyens de Périgueux dénoncent leurs administrateurs.

La 21^e. section de Bordeaux déclare qu'elle n'a jamais pris part aux insulaires complots des fédéralistes; elle se plaint des persécutions que lui a causées son patriotisme invariable. — Saint-André dit que cette section, composée de sans-culottes, avoit formé un club affilié aux Jacobins de Paris: ce club a été dissous par les royalistes qui en ont chassé ou empoisonné les membres, & mis leurs papiers sous scellés: sur la demande de Saint-André, la convention enjoint aux corps administratifs de Bordeaux de réintégrer le club, & leur fait défenses de troubler ses délibérations.

Deux membres sont envoyés à Dunkerque, en qualité de représentans-députés: ce sont les citoyens Tullard & Bernier.

On décrète que des indemnités en numéraire seront accordées aux capitaines de navires qui, en 1791, ramenerent les François chassés d'Espagne.

Poulthier, représentant-député, écrit d'Avignon, en date du 9 de ce mois, qu'un détachement de 1200 Marseillois, munis de pièces de 18, s'étant présenté pour passer la Durance, nos troupes, qui se trouvoient là en nombre inférieur & sans artillerie, ne purent empêcher le passage, furent même obligés de se replier & d'abandonner le poste de Cadenet: pour repousser les Marseillois, on a fait des réquisitions qui ont produit un corps imposant de 6 mille hommes, lesquels réunis à un régiment d'Allobroges & à un bataillon de ligne, ont marché vers Cadenet, sur trois colonnes: on étoit disposé à reprendre ce poste à tout prix, même par l'escalade; mais l'ennemi n'a pas voulu attendre cette extrémité; il a pris la fuite & a repassé la Durance: on lui a fait 38 prisonniers, parmi lesquels un chef, nommé Argaut, qui étoit blessé: les Marseillois comptent aussi 100 hommes tués ou noyés; trois pièces de canon & six quintaux de poudre leur ont été enlevés: un seul chasseur allobroge a pris 18 rebelles. Des mesures ont été prises pour empêcher une seconde trouée: on s'occupe de nouvelles réquisitions pour chasser l'ennemi de Manosque: Robespierre le jeune & son collègue ont couru de grands dangers; ils ont perdu leurs voitures avec leurs effets. Les Marseillois ont commis des horreurs à Avignon, dans le peu de tems qu'ils en ont été

les maîtres; ils y ont fusillé 80 patriotes; on a remarqué que ces brigands étoient bien accueillis chez les père & mère de l'ex-député Mainvielle. Poulthier termine sa lecture en demandant des fonds.

Une lettre particulière annonce que les brigands ont perdu toutes leurs munitions de guerre; qu'on leur a pris sept bateaux chargés de poudre & de balles, qui leur étoient envoyés par les Anglois; qu'une partie de l'armée catholique a défermé, vers le Pont-de-Cé, s'est réunie à nous avec armes & bagages, & que les brigands se déforgaient complètement & s'entreteuent pour avoir du pain. — Drouet observe qu'il faut se tenir en garde contre de telles nouvelles, qui ne sont publiées souvent que pour endormir les patriotes.

Le général Harambures écrit de Strasbourg, en date du 22, qu'à l'affaire du 13, le chef de brigade Félix abandonna lâchement son poste, & vint tout effusillé au quartier-général, distant de 5 lieues, annoncer que son bataillon avoit été haché, & que les drapeaux & les canons étoient au pouvoir de l'ennemi: ce récit ayant paru invraisemblable, l'on s'assura de la personne de Félix, & l'on apprit depuis que le bataillon que Félix supposoit haché, s'étoit battu de la manière la plus distinguée, & cependant n'avoit perdu que deux hommes. — Quelques membres proposent de faire juger Félix par une cour martiale. La convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le ministre a déjà pris des mesures à cet égard.

Amar dénonce Kellermann comme un traître; il lui impute la longue résistance des Lyonnais & l'invasion des Piémontais dans le Mont-Blanc. Le comité de salut public est chargé de faire, séance tenante, un rapport sur ce double objet.

Vers Milhac, dans les Pyrénées Orientales, les Espagnols, au nombre de 2 à 3 mille hommes, avoient passé la Tech, & nous avoient pris deux pièces de canon & un obusier: l'un de nos détachemens s'avance, met en fuite le Castellan, lui reprend nos postes & nos canons, & le force de regagner la rivière qui lui sert de tombeau. — La convention ajoute deux membres à la représentation près l'armée des Pyrénées Orientales.

Une lettre écrite de Saumur, en date du 23, par les commissaires de la section des Gardes Françaises, annonce que les armées de Luçon & Niort remportent journellement des succès auxquels celle de Saumur brûle d'avoir part; on dit les villes de Cholet & de Mortagne en notre pouvoir, à la suite d'une action où 20 mille brigands ont péri. Le tocsin des rebelles sonne jour & nuit, mais inutilement: nous avons gagné 12 lieues de terrain, & chemin faisant l'on met le feu aux bois & aux genets. Le 23, 5000 hommes de la garnison de Mayence sont arrivés à Saumur; 5 mille autres y étoient attendus pour le lendemain. Les représentans-députés & le général Santerre ont assisté à l'ouverture de la société populaire.

Une autre lettre porte que sept petits bâtimens anglois, chargés de poudre, ont été pris devant Belle-Isle; ils ont été amenés à Guerrande.

Le général Canclaux écrit de Nantes, en date du 24, que neuf voitures chargées de poudres & munitions, destinées pour Pontelâteau, ont sauté en route. — Barrère, qui donne lecture de ces lettres, observe qu'une méche a été trouvée dans un magasin de fourrages à Metz, & que tous ces faits doivent convaincre sur l'authenticité de la fameuse lettre angloise.